

DOSSIER

Diversifier sa ferme bio par des ovins, retours d'expériences en région !

page 6



PORTRAIT DU MOIS

Rencontre avec Samantha et Sébastien MARY, éleveurs de volaille de chair à Heiteren (68)

page 10

DEMANDES CITOYENNES ET RECOMMANDATIONS DE LA COMMISSION EUROPÉENNE : LA BIO FAIT L'UNANIMITÉ !

page 3

BIO FRANÇAIS ÉQUITABLE, UN LABEL FNAB COMPLÉMENTAIRE AU LOGO AB

page 5

FERTILISER SES LÉGUMES AVEC DES POULES PONDEUSES

page 12

DÉVELOPPER LA BIODIVERSITÉ DANS LE VIGNOBLE RHÉNAN : PROJET VINBIODIV

page 14

SOMMAIRE

ACTUALITÉS

• Demandes citoyennes et recommandations de la Commission Européenne : la bio fait l'unanimité ! — p. 3

NOTRE RÉSEAU

• Une alimentation bio locale pour lutter contre le changement climatique — p. 4
• Bio français équitable, un label FNAB complémentaire au logo AB — p. 5

DOSSIER

• Diversifier sa ferme bio par des ovins, retours d'expériences en région ! — p. 6

PORTRAIT

• Rencontre avec Samantha et Sébastien MARY, éleveurs de volaille de chair à Heiteren (68) — p. 10

TECHNIQUE ET FILIÈRES

• Fertiliser ses légumes avec des poules pondeuses — p. 11
• Partenariat Européen pour l'Innovation « Séchage » : premiers résultats — p. 13

BIODIVERSITÉ

• Développer la biodiversité dans le vignoble rhénan : Projet VinBioDiv — p. 14

ANNONCES — p. 15

AGENDA — p. 16



Laurent COUSIN

Président

de Bio en Grand Est

Un souffle nouveau

Cette année doit voir aboutir les propositions françaises pour la future PAC.

En 2020, afin d'amorcer les consultations, la France a mis en place un mode de consultation nouveau, le débat « IMPACTONS ». J'ai eu l'honneur de représenter notre réseau régional au débat de Châlons-en-Champagne.

Avec quelques structures partenaires, nous avons paufiné au préalable nos arguments, comme ceux défendus par le collectif « Pour une autre PAC ».

Il était attendu une consultation citoyenne, avec un public beaucoup plus large que les réunions agricoles auxquelles je commence à m'habituer.

J'avoue avoir été surpris, bluffé par ce souffle nouveau qui régnait dans cette soirée de septembre. OUI, des citoyens sont venus témoigner, des scientifiques ont argumenté et les représentants de la convention citoyenne sur le Climat nous ont rapporté leurs conclusions implacables : la nécessité est urgente de changer la logique de la PAC pour opérer une réelle transition agricole...

Au final, je n'ai rien eu à ajouter, tout a été dit par ceux qu'on ne consultait pas auparavant ; cet exercice m'a fait du bien et a reboosté mes convictions au milieu de cette année 2020 si particulière...

Bien sur, nul n'est dupe, et j'ai pu constater depuis les critiques sur ce débat : les scientifiques étaient acquis à la cause..., les citoyens seraient incompétents..., la convention citoyenne, une parodie de démocratie...

Je veux tout de même croire, espérer que ce souffle nouveau arrive jusqu'au cabinet ministériel et qu'il en ressorte à minima un signal positif, sans quoi, la méthode novatrice serait un échec et les déçus nombreux...

DEMANDES CITOYENNES ET RECOMMANDATIONS DE LA COMMISSION EUROPÉENNE : LA BIO FAIT L'UNANIMITÉ !

Pour la première fois dans l'histoire de la PAC, un débat public intitulé "ImPACtons" était organisé pour recueillir l'avis des français-ses sur les orientations à donner à la prochaine PAC. De cette consultation en ligne et des réunions physiques tenues mi-2020, ressortent 1082 propositions, dont pour l'agriculture biologique notamment :

- Respecter les engagements européens, à savoir à porter à 25 % la SAU bio ;
- Renforcer les aides pour la conversion et le maintien à l'agriculture biologique ;
- Dans l'Ecoscheme, mettre en place des Paiements pour Services Environnementaux, dont le maintien des exploitations en agriculture biologique pour rémunérer les agriculteurs pour les services qu'ils rendent à la société (qualité des eaux, richesse de sols, biodiversité) ;
- Protéger les producteur-rices bio contre les contaminations provenant de l'agriculture conventionnelle et appliquer le principe du pollueur-payeur en cas de contamination d'une ferme bio ;
- Cibler la politique d'investissement en priorité vers les fermes biologiques ;
- Accompagner le développement des productions de semences AB ;
- Inciter les exploitations à se convertir rapidement en adoptant des règles strictes en émettant des bonus pour les exploitations converties et des malus en fonction de l'utilisation des produits phytosanitaires et en subventionnant la transition vers l'agriculture biologique ;
- Accompagner immédiatement par l'Etat les agriculteur-rice-s vers des pratiques relevant de l'agroécologie et valoriser les pratiques, dont l'agriculture biologique, via des enseignements et formations renouvées et un soutien financier ;
- Accompagnement des circuits de proximité producteurs-consommateurs et développement de la part de produits locaux et biologiques sur les marchés et dans la restauration ;
- Réserver les zones de captage exclusivement à des productions en agriculture biologique.

Pour rappel, le Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation a jusqu'au 7 avril 2021 pour communiquer sur les suites qu'il

souhaite donner au débat public. Il doit notamment préciser dans quelle mesure l'avis des citoyens est pris en compte dans l'élaboration du Plan Stratégique National, et motiver sa décision au regard des enseignements du débat public.

Retrouvez le rapport détaillé du débat ImPACtons : <https://impactons.debatpublic.fr/wp-content/uploads/ImPACtons-compte-rendu.pdf> et le bilan de la participation : <https://impactons.debatpublic.fr/wp-content/uploads/ImPACtons-bilan.pdf>

Dans la même veine, les citoyen-nes de la Convention Citoyenne pour le Climat (CCC) ont mis la bio en avant dans leurs 149 propositions : Inscrire le développement de l'agriculture biologique dans la loi et le Plan Stratégique National (PSN):

- maintenir l'aide à la conversion,
- restaurer l'aide au maintien de l'agriculture biologique,
- faire supporter le coût de certification annuelle du label par l'État.

Retrouvez le rapport détaillé des 149 propositions de la CCC : <https://propositions.conventioncitoyennepourleclimat.fr/pdf/ccr-rapport-final.pdf>

Fin décembre 2020, la Commission européenne a publié des recommandations pour le PSN français, afin que celui-ci permette d'atteindre les objectifs fixés dans le Pacte Vert européen (Green Deal) d'ici 2030. Le renforcement du soutien à l'AB fait partie de ces recommandations : la France doit participer à l'effort européen pour atteindre les 25% de SAU bio d'ici 2030, avec des mesures incitatives pour la conversion et pour le maintien de l'AB.

La Commission évoque également qu'un soutien particulier pourrait être prévu pour les jeunes agriculteurs s'installant en bio (notamment pour la formation et le conseil agricole).

Bien que ces recommandations ne soient pas juridiquement contraignantes, elles feront partie des éléments d'appréciation par la Commission européenne du projet de PSN que lui remettra la France en juin 2021.



• Bio en Grand Est •

Bio en Grand Est - Site de Laxou
Siège Social
Les Provinces, espace Picardie - Entrée 1
54 520 LAXOU

MENTIONS LÉGALES

Directeur de publication : Laurent COUSIN
Co-rédacteurs en chef : Nadine PIBOULE et Sébastien DUSOIR
Crédit Photos : Bio en Grand Est,
Impression : SharePrint
Publication gratuite
Réalisé avec le soutien financier de l'Agence de l'eau Rhin-Meuse, du Conseil Régional Grand Est et de la DRAAF
Numéro : 37 | Fev. 2021
ISSN : 2558-7668



BRÈVES

NOUVELLE VENUE
À BIO EN GRAND EST

Jessica BIKADI ZOA, intègre l'équipe communication de Bio en Grand Est, dans le cadre de son apprentissage en Bachelor Communication et Marketing digital. Elle s'occupera principalement de promouvoir l'outil Bon plan Bio, pour mettre en avant les producteurs bio locaux, et proposer des astuces pour une meilleure consommation. Elle sera également mise à contribution sur d'autres tâches liées à la communication.

 Jessica BIKADI ZOA
jessica.bikadizoa@biograndest.org

NOUVEAU CATALOGUE DES
FORMATIONS

Bio en Grand Est vous propose de nombreuses formations pour ce premier semestre 2021. Notre catalogue de formations a été mis à jour. Ce sont près d'une cinquantaine de formations qui vous sont proposées.

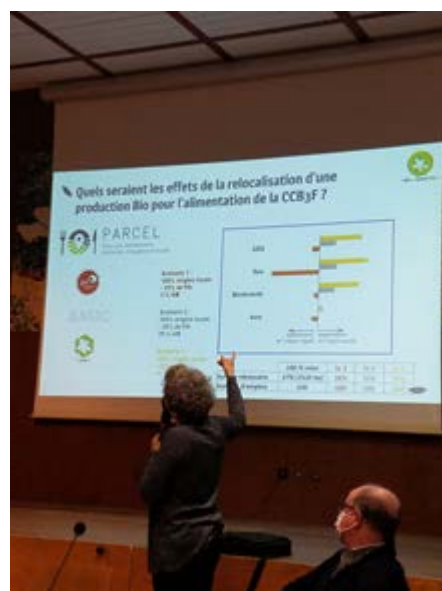
N'hésitez pas à le consulter. Il est disponible sur notre site internet :

https://biograndest.org/cat_for2021_num/

UNE ALIMENTATION BIO LOCALE POUR
LUTTER CONTRE LE CHANGEMENT
CLIMATIQUE

Comment allier alimentation et agriculture locale avec atténuation du changement climatique à l'échelle d'une collectivité ? Telle est la question posée par la communauté de communes du Bouzonvillois Trois Frontières (CCB3F, Moselle nord), à laquelle Bio en Grand Est et le Réseau Action Climat ont apporté des éléments de réflexion et pistes d'actions lors de la dernière conférence des maires.

La CCB3F participe au projet national Réseau Bio Climat. Piloté par la FNAB, il associe pour son volet « territoires » Bio en Grand Est, le Réseau Action Climat (volet alimentation), le GERES (Label Bas Carbone) et Energie Partagée (énergies renouvelables) pour accompagner les collectivités dans la mise en œuvre de leur politique énergétique et climatique. Relocaliser la production, produire majoritairement en Bio ou sans produits de synthèse, respecter la saisonnalité, substituer une partie des protéines animales par du végétal, extensifier la production animale, voilà les clés énoncées par de nombreuses études et prospectives pour réduire l'impact de l'alimentation du territoire sur le climat. Parmi les pistes d'actions possibles, un focus a été proposé aux élus sur l'introduction de produits bio locaux dans les cantines du territoire qui souhaite développer une agriculture et une alimentation locale, de qualité et accessible, en cohérence avec ses plans climat (PCAET), alimentaire (PAT) et urbanisme (PLUi).



Patricia HEUZE de Bio en Grand Est a notamment présenté les résultats issus de l'outil PARCEL pour montrer les effets de la relocalisation d'une production bio sur le territoire de la communauté de communes.

 Patricia HEUZE
patricia.heuze@biograndest.org

Cette action s'inscrit dans le projet :

BIO FRANÇAIS ÉQUITABLE,
UN LABEL FNAB COMPLÉMENTAIRE AU LOGO AB

Les adhérents au réseau ont validé à l'occasion de la dernière assemblée générale de la FNAB, l'inscription dans les statuts d'un projet de différenciation. Cette décision ne remet pas en cause la volonté du réseau de poursuivre l'accompagnement et le développement de l'agriculture biologique selon le cahier des charges européen.

Pour une bio mieux disante

Le réseau FNAB a toujours engagé des démarches pour un cahier des charges européen mieux-disant, en phase avec la charte des valeurs FNAB. Celui-ci va se poursuivre par la voie des politiques publiques agricoles (en continuité des travaux actuels auprès des instances européennes, du ministère et de l'INAO) mais aussi désormais par la voie d'un projet de labellisation privée.

Un premier test réussi


Un projet pilote a été engagé depuis 3 ans autour du label « Bio Français et Équitable ». La FNAB s'est saisie d'une collaboration avec le groupe Picard pour lancer un label paysan qui vient garantir aux consommateurs des légumes biologiques, produits en France, et, aux paysan-ne-s, un prix rémunérateur et une relation commerciale équitable. Ce projet, expérimentant la démarche, est un réel succès. Les 4 produits référencés et estampillés du label «Bio+» ont été rapidement vendus. L'expérience plutôt favorable se poursuit donc.

Un label à construire par les producteurs bio

S'il est déjà convenu que ce label s'articule autour des piliers du commerce équitable (cf. ci-contre) et que ce soit un label paysan c'est à dire détenu par les producteurs, il reste beaucoup à construire. Pour cela, le label s'appuie sur une commission «commercialisation et label» constituée de représentants des différents groupements régionaux du réseau. Cette dernière sera force de proposition sur le développement de celui-ci. Des éléments concernant la biodiversité, le climat, les circuits courts, etc viendront progressivement compléter le volet du commerce équitable.

Les régions ont leur mot à dire !

Bio en Grand Est a nommé ses représentants pour cette commission. Il s'agit de Dany SCHMIDT et d'Eric BOON. La commission a déjà sa feuille de route pour 2021, à savoir lancer une réflexion sur les filières courtes (filiale de territoire et labellisation à la ferme) et l'intégration de critères «biodiversité» et «social» dans le label.

 Nadine PIBOULE
nadine.piboule@biograndest.org
Marie STREISSEL
marie.streissel@biograndest.org

Les six piliers
du commerce équitable

Le cahier des charges reprend les 6 critères de la loi française sur le commerce équitable :

1. Des producteurs organisés au sein de structures à gouvernance démocratique
2. Un engagement contractuel entre les producteurs et l'acheteur de minimum 3 ans
3. Le paiement d'un prix rémunérateur aux producteurs, établi sur la base d'une identification des coûts de production et d'une négociation équilibrée
4. L'octroi par l'acheteur d'un montant supplémentaire obligatoire destiné aux projets collectifs, visant à renforcer les capacités et l'autonomisation des travailleurs et de leur organisation
5. La traçabilité des produits du champ au commerce de détail
6. La participation des entreprises se réclamant du commerce équitable à des actions de sensibilisation et d'éducation à des modes de production et de consommation socialement et écologiquement responsables.



DIVERSIFIER SA FERME BIO PAR DES OVINS, RETOURS D'EXPÉRIENCES EN RÉGION !

La spécialisation des fermes en production végétale ou animale est un phénomène qui trouve ses limites, en termes de biodiversité, d'autonomie et de fertilité des sols notamment pour les fermes bio. La diversification peut apporter une cohérence écologique mais aussi assurer une source de revenus régulière face aux aléas climatiques et renforcer la trésorerie en diversifiant l'offre de produits.

En Grand Est, des initiatives pour réintégrer l'élevage ovin viande se multiplient sur des fermes laitières mais aussi chez des arboriculteurs et des vigneron. Ce dossier, sous forme de retours d'expériences, propose d'identifier les atouts et les limites de cet élevage en diversification : Quel dimensionnement adapter à la saisonnalité des autres productions ? Quelles complémentarités avec les autres ateliers ?

DES BREBIS DANS UN VIGNOBLE OU UN VERGER : DE MULTIPLES INTÉRÊTS !

Effeuillement, gestion de l'enherbement, réduction du carpocapse et de la tavelure : bénéfiques du pâturage de brebis dans les vignes et pommiers

Dans le domaine bio Muller les brebis sont présentes une partie de l'année dans certaines parcelles pour effeuiller les vignes. A la ferme arboricole Rolli, en bio sur les pommiers, elles sont présentes toute l'année pour aider à la gestion de l'enherbement (diminution du nombre de broyage de l'herbe), à la réduction de la pression du carpocapse (papillon dont la chenille est un ver) et de la tavelure (champignon).

Fonctionnement du pâturage

Pour éviter un effeuillage mécanique dans les parcelles où la vigne a de la vigueur, Nathan MULLER fait pâturer sur 1 mois et demi entre fin juin et mi-août 150 moutons/ha pendant 2 à 4 jours maximum par parcelle. Le partenariat s'organise sous forme d'échanges de services avec un berger bio de la commune : Marc aide à la mise en place des filets mobiles, le berger fait pâturer et effeuiller la vigne par ses moutons ce qui apporte une source fourragère appétente intéressante pendant cette période qui peut être sèche.

A la ferme Rolli, le pâturage tournant a lieu toute l'année sur les 25ha de pommes avec un chargement de 100 brebis sur 2 à 3ha pendant 2 à 3 jours. Un mois avant la récolte, les moutons sont enlevés pour ne pas ramasser mécaniquement des pommes avec des déjections. La vie du sol permet la décomposition des crottes de mouton. Une fois la récolte terminée, les moutons reviennent vite pour ingérer les feuilles, ce qui permet de réduire potentiellement les risques de tavelure. Le partenariat avec l'éleveur est non marchand. C'est un échange de services : l'éleveur déplace lui-même les clôtures mobiles, l'arboriculteur prévient l'éleveur dès

PRÉSENTATION DES FERMES

Nathan MULLER / EARL Muller – Traenheim (67)

- 12 ha de vignes AB avec pâturage d'un troupeau ovin viande AB
- 50 ares de noyers AB
- 6,3 ha de céréales AB en prestation.
- + Échange de luzerne contre du fumier avec un élevage de charolais bio du secteur



Marc ROLLI / EARL Rolli – Bergheim (68)

- 25 ha de pommes de table et à jus en AB avec pâturage d'un troupeau ovin viande.
- 30 ares de châtaignes AB
- 1 ha de noix en conventionnel
- 2,7 ha de noisettes en conventionnel avec pâturage de pintades, dindons et noix pour lutter contre le balanin (charançon du noisetier)
- Miel

que quelque chose d'anormal est observé sur les animaux. En plus des filets mobiles, une clôture fixe entoure les 25ha de vergers de la ferme. L'agnelage a lieu en plein air dans les vergers, sans soucis particulier. La race à viande du troupeau de brebis n'est pas choisie par Marc, car il fait appel à un berger qui valorise lui-même ses agneaux (troupeau non bio issu d'une ferme à 70km de la ferme Rolli, d'où la présence sur la ferme toute l'année), mais c'est une race rustique qui permet un agnelage en plein air.

Observations et points d'attention relevés par les producteurs « non-éleveurs »

Les moutons sont rentrés après la floraison sur des vignes palissées ce qui permet que le troupeau ne consomme ni fleur, ni sarment. Le grain est ensuite vert, à peine formé, donc non appétent pour les moutons. Selon Nathan, les moutons craignent les traitements au cuivre donc ils sont déplacés quand il y a un traitement. Ces traitements sont peu fréquents et peu dosés (300 à 600g/ha/an). Si des jeunes plantations sont présentes dans les vignes, elles

sont protégées des brebis avec des manchons arboricoles coupés en deux.

A la ferme Rolli, le troupeau pâturant est non certifié AB mais 100% herbager. C'est possible vu le faible chargement et le pâturage tournant, car le cahier des charges AB précise dans ce cas que les animaux non biologiques peuvent utiliser des pâturages biologiques pendant une période de pâturage limitée chaque année à 4 mois par parcelle conduite en bio. Marc Rolli précise que depuis qu'il fait pâturer ses vergers par des brebis, il n'a plus de pommes sur des branches basses (branches mangées) mais le calibre des pommes en hauteur a augmenté. D'un point de vue agronomique le sol fonctionne bien mais l'azote apporté par le troupeau est négligeable vu le chargement. Le ramassage mécanique des pommes est facilité car les ovins diminuent le nombre de passage de broyeurs avant la récolte à 2 au lieu de 7 à 8 passages par an, avec une vitesse de 6km/h au lieu de 2km/h.

DES VACHES LAITIÈRES ET DES BREBIS VIANDES : DES TROUPEAUX COMPLÉMENTAIRES !

L'installation d'une troupe ovine sur une exploitation laitière a montré ses atouts grâce aux apports du pâturage mixte. Cette technique consiste à faire pâturer les mêmes surfaces par différentes espèces, de manière simultanée ou successive. À la clé, une meilleure valorisation de l'herbe, une pression parasitaire diminuée et de meilleures performances animales.

Une meilleure valorisation de l'herbe

Les préférences alimentaires que présentent les deux espèces permettent d'apporter une complémentarité de prélèvement en diminuant les tris et refus et d'augmenter la valeur nutritive de la prairie. Ainsi, le pâturage plus ras pour les ovins permet de descendre le plateau de tallage des graminées et avoir une densité plus forte du gazon. Cette pratique favorise le ray-grass, graminée avec la meilleure valeur alimentaire. De plus, les ovins du fait d'un plus petit gabarit et de stade physiologique différent peuvent valoriser les repousses d'herbe automnales pendant une partie de l'hiver, voire tout l'hiver, et ainsi maximiser l'utilisation de la prairie sur l'année.

Une limitation de la pression parasitaire

La plupart des parasites ont une spécificité relativement grande pour leurs hôtes et les ovins ne sont pas sensibles aux mêmes nématodes que les bovins. L'ingestion par une espèce animale d'un parasite d'une autre espèce aboutit le plus souvent à sa mort et donc à une limitation de la pression parasitaire. L'intérêt est maximisé si la mixité est pratiquée avec les veaux en première année de pâturage qui n'ont pas encore acquis d'immunité parasitaire.

De meilleures performances animales

En pâturage mixte bovin-ovin, de meilleures performances de croissance ont été mises en évidence sur la troupe ovine (+14.5 g de poids vif/animal/jour) mais pas systématiquement sur les bovins, mais qui sont à minima équivalentes à celles de bovins pâturant seuls.

Mais pas que !

Ces bénéfices agronomiques sont accompagnés d'autres atouts comme la diversification des sources de revenus pour avoir des exploitations plus pérennes, la possibilité d'installer un jeune avec la création d'un atelier ovin, la valorisation de surfaces éloignées inaccessibles aux vaches.

Retours d'expérience :

un élevage ovins pour permettre une installation

Laurent COUSIN, éleveur à Regniowez dans les Ardennes, témoigne des bénéfices apportés sur son exploitation laitière par la mise en place d'une troupe ovine : « *Les ovins sont arrivés sur notre exploitation en 2015 pour préparer le projet d'installation de mon fils, ce qui s'est concrétisé en 2020. Ce nouvel atelier lui permet de trouver sa place et sa complémentarité dans le GAEC. Très vite, la troupe ovine a démontré son intérêt par sa capacité de pâturage automnale, la dilution de la pression parasitaire en conduite simultanée avec les veaux laitiers et à l'amélioration de la flore des prairies mal valorisées auparavant. Notre atelier lait étant saturé au niveau bâtiment, la troupe ovine va encore se développer, ainsi que les bœufs laitiers afin de sécuriser l'ensemble des revenus de la ferme par cette diversité, limitant ainsi les risques par rapport à la spécialisation sur un seul atelier.* » Les agneaux sont valorisés en circuit long par Unebio Centre Est et en vente directe.



La diversification en ovins a permis à Laurent d'installer son fils Baptiste sur ce nouvel atelier

un élevage ovins pour permettre une meilleure valorisation des fourrages

L'INRAE de Mirecourt s'est penché sur la question de la valorisation fourragère avec la diversification de la ferme bio en polyculture-élevage bovin lait avec des ovins viandes.

Le troupeau ovin viande valorise les ressources fourragères non ou mal valorisées par les bovins (certaines prairies, chaumes, intercultures, sous-bois). Les objectifs de cet atelier en diversification sont d'être autonome en intrants (zéro aliments achetés) et économe (100% plein air, conduite à l'herbe sans concentré). Il s'agit d'être le moins interventionniste possible pour la mise en lutte, l'agnelage et la gestion sanitaire. Pour cela, trois races ont été choisies. Le Charmois (sur agnelles) a été retenu pour ses bonnes finitions, sa conformation et sa rusticité (agneaux vigoureux et vivaces, facilité d'agnelage). Le Texel et Suffolk (sur brebis) ont quant à eux été choisis car ces races sont très herbagères et peu grégaires (mixité avec vaches).

La conduite du pâturage a été conçue dans un objectif zéro concentré et à l'herbe toute l'année. Pour cela, un pâturage diversifié a été mis en place. Celui-ci présente également l'avantage de diluer le risque parasitaire (prairies permanentes, temporaires, chaumes et intercultures).

Pour l'INRAE le bilan de cet atelier en 2019 est positif car l'objectif du plein air intégral a été réalisé, l'agnelage s'est bien passé, la croissance des agneaux a été bonne et il y a eu assez d'herbe pour l'hiver.



Les ovins de l'INRAE de Mirecourt dans les pâtures.

Résultats techniques agneaux	Résultats économiques de l'atelier
<ul style="list-style-type: none">- 19 kg de poids moyen carcasse des agneaux- 160 jours de croissance soit 5.8 mois (ventes à Unebio de début juillet à janvier, avec la majorité vendue en octobre)- Conformation : 86 % des agneaux sont R2-3 (56% R3) et 10% U2-3 Bons résultats des agneaux selon Unebio avec une finition uniquement à l'herbe	<ul style="list-style-type: none">- Chiffre d'affaire (CA) global de la ferme 230 000 € (hors subvention)- CA de l'atelier ovin : 16 000 €. Soit 5% du CA global Focus charges : atelier ovin 2 200 € / 76 000 € (charges globales de la ferme), soit 2% des charges globales

CONDUITE DU PÂTURAGE POUR LES OVINS PAR L'INRAE DE MIRECOURT

- Décembre à février : les brebis pâturent sur 135ha de prairies permanentes non valorisables par les vaches à cette période. Repère : avoir 1ha de prairie par brebis l'hiver pour ne pas affourager au parc.
- Février à avril : les brebis sont sur des prairies permanentes (ou temporaires) et proches des bâtiments en avril pour l'agnelage en cas de besoin.
- Mai à juin : les brebis suitées font du pâturage mixte tournant avec les vaches laitières sur prairies permanentes pendant 50 jours. Le chargement est dense pour tourner rapidement : 2 jours sur 2ha avec 90 vaches laitières et 110 brebis suitées. Quelques conseils pour le pâturage simultané :
 - 2 à 3 brebis par vache laitière pour ne pas avoir de différence sur les stocks fourragers,
 - prévoir des systèmes de contention et des abreuvoirs spécifiques à chaque espèce,
 - il faut avoir un appel différent pour que les troupeaux viennent à l'éleveur en se séparant,
- Juillet à août : les agneaux à l'engraissement sont sur les meilleures parcelles (repousses de 2ème coupe des temporaires). Les brebis au tarissement sont sur des chaumes ou passent après les vaches sur prairies permanentes.
- Septembre à novembre : les agnelles pâturent les temporaires pour bien préparer la lutte tout comme les agneaux de boucherie à l'engraissement. Les brebis pâturent sur :
 - les intercultures : valorisation des radis, facélie jeune, engrais verts multi-espèces semés sous couvert. Attention aux problèmes de pattes (onglons) sur couverts pour la mise en lutte. L'astuce à prévoir, les brebis se nettoient les pattes une partie de la journée sur des prairies attenantes,
 - les prairies permanentes après passage des génisses : ressource fourragère à faible valeur,
 - les sous-bois, utiles en période longue de sécheresse.

Points importants à retenir pour la création d'un atelier ovin en complémentarité avec des bovins

Une réflexion sur ses dates de vêlages et agnelages devra être menée pour répartir la charge de travail sur l'année et sur les exploitants/associés/salariés.... Il faudra prévoir des investissements dans les clôtures et aménagement des pâtures. Enfin pour aller plus loin il faudra se former sur les méthodes de pâturage tournant et pâturage tournant dynamique pour optimiser l'utilisation du parcellaire. Et bien évidemment penser à la commercialisation des agneaux !

 **Julia SICARD**
julia.sicard@biograndest.org

Amélie LENGRAND
amelie.lengrand@biograndest.org

Pour aller plus loin

FORMATIONS

11 février 2021 Planter et entretenir un pré-verger bio : un atout pour le climat et la biodiversité
Contact : yoan.michaud@biograndest.org

10 et 17 février 2021 La méthode Obsalim pour les élevages de petits ruminants en AB ;
contact : julia.sicard@biograndest.org

24 et 25 février 2021 Réussir sereinement ses mises bas en AB - petits ruminants
Contact : julia.sicard@biograndest.org



RENCONTRE AVEC SAMANTHA ET SÉBASTIEN MARY, ÉLEVEURS DE VOLAILLE DE CHAIR À HEITEREN (68)



Samantha et Sébastien MARY

Sébastien s'installe sur la ferme familiale en 2016, sur laquelle travaille également sa femme Samantha. L'exploitation était déjà conduite de manière très raisonnée par ses parents, qui ont toujours limité les intrants sur leurs cultures et diversifié leur assolement, dans un secteur où la monoculture de maïs était largement dominante.

Le choix de la bio : une suite logique

En 2017, au moment de la conversion, Sébastien a été pleinement soutenu par ses parents, qui étaient convaincus par la bio depuis longtemps mais n'avaient pas souhaité franchir le pas à quelques années de la retraite. Le passage en bio était donc une suite logique pour l'exploitation et un aboutissement du projet initié par ses parents.

De l'élevage pour un système cohérent

L'arrivée de Samantha et Sébastien sur la ferme a entraîné la nécessité de créer un nouvel atelier. La recherche de cohérence et d'autonomie pour leur système les a naturellement conduits vers l'introduction d'une production animale, qui permet ainsi une complémentarité et un équilibre entre cultures et animaux. La question du type d'élevage s'est alors posée : ne souhaitant pas avoir des contraintes de traites et de mises bas, Samantha et Sébastien ont saisi l'opportunité de la filière Plumes Bio du Grand Est qui était alors à la recherche de nouveaux producteurs de volaille de chair. Se lancer dans l'élevage était un vrai défi pour ces céréaliers. Le projet initial consistait à construire 4 bâtiments mobiles de 90m², mais après réflexion et pour répondre aux exigences de la filière il s'est transformé en un projet de deux bâtiments fixes de 480 m². Après les travaux de terrassement, les bâtiments ont pu être montés et sont opérationnels depuis août 2018. Avec un peu plus de deux ans de recul, les éleveurs sont satisfaits de leur engagement dans la filière, qui leur permet d'avoir de la visibilité grâce à l'organisation du planning, et leur assure un débouché pour leurs volailles.

Présentation de la ferme

Date d'installation : 2016
Date de conversion à l'agriculture biologique : 2017
SAU : 90 ha
 3 ha de surfaces en herbe,
 4,5 ha de noisetiers,
 3 ha de miscanthus,
 79,5 ha d'autres cultures : blé, soja, maïs, colza et sur de plus petites surfaces luzerne, pois chiche, féverole, avoine et orge
Productions animales : 2 bâtiments de volailles de chair de 480 m², quelques ruches
Main d'œuvre : 3 UTH
Débouchés : 95% filière Plumes Bio du Grand Est et 5% vente directe

Des parcours arborés pour le bien-être des volailles

Même s'il n'existe pas de règles particulières concernant l'aménagement des parcours de volaille en agriculture biologique, Samantha et Sébastien, soucieux d'améliorer le bien-être de leurs volailles mais également l'impact environnemental de leur production, ont décidé de mettre en place des arbres et des haies sur leurs parcours. En effet, l'aménagement des parcours permet de favoriser l'expression du caractère exploratoire naturel des volailles et les éléments arborés offrent une protection contre les rapaces, les intempéries et l'ensoleillement trop intense. Les plantations fournissent également une ressource alimentaire complémentaire aux poulets et permettent une meilleure intégration paysagère des bâtiments, tout en favorisant la biodiversité sur l'exploitation. Une fois à maturité, les arbres, qui ont une vocation de production, permettront également de dégager un revenu complémentaire pour les éleveurs.



L'exploitation de Samantha et Sébastien avec le parcours arboré pour les volailles.

Une haie périphérique et des noisetiers

A l'automne 2017, Samantha et Sébastien ont implanté une haie sur tout le pourtour des parcours avec l'association Haies Vives d'Alsace. Elle est composée d'environ 90 espèces mellifères, qui procurent des ressources alimentaires aux ruches, et a des fonctions brise-vent et brise-vue. 2 100 noisetiers ont également été implantés sur les deux parcours. Deux variétés ont été sélectionnées, à raison d'une par parcours pour pouvoir les séparer lors de la commercialisation : la merveille de Bollwiller, qui est une variété locale, et Corabel, qui a une période de floraison similaire. La merveille de Bollwiller s'est très bien implantée et seuls 50 arbres sur les 1 000 ont dû être replantés en décembre 2020. En revanche, 550 plants de Corabel ont dû être remis en terre. Ceci n'est pas forcément lié à la variété en elle-même, mais plutôt à la qualité de départ des plants, qui avaient peu de racines, au sol caillouteux et au manque d'eau. Les arbres sont conduits en tronc, ce qui permettra une récolte mécanique des noisettes, et l'herbe est fauchée 6 à 8 fois par an pour limiter la concurrence en eau et favoriser la sortie des volailles. Les noisetiers seront



productifs à partir de 6 ou 7 ans. Grâce aux volailles, les éleveurs peuvent se permettre d'entretenir cette surface encore non productive, ce qui n'aurait peut-être pas été possible si elle n'avait pas été associée à l'élevage.

Des projets pour l'avenir

Une fois les noisetiers productifs, Samantha et Sébastien envisagent de vendre la majorité de leur production en direct et d'en transformer une petite partie. Ils sont également à la recherche de partenaires comme des chocolatiers pour valoriser une part en filière longue. Cette production étant gourmande en eau, ils cherchent à optimiser l'irrigation et réfléchissent à la mise en place d'un système de goutte à goutte. Ils ont par ailleurs un projet d'abattage des volailles à la ferme et songent à développer le photovoltaïque.



Propos recueillis par
Chloé SCHNELLER
 chloe.schneller@biograndest.org

LES PLUMES BIO DU GRAND EST



Lancée en 2010, la filière de poulets bio produit aujourd'hui près de 250 000 poulets par an, soit 5 000 poulets par semaine en moyenne, commercialisés en filière longue.

En 2015, afin de mieux faire entendre leur voix et porter haut leur vision de la bio, les producteurs initialement en collectif informel se sont organisés en association : Les Plumes Bio du Grand Est.

Elle compte à l'heure actuelle 15 producteurs, 44 bâtiments mobiles et 5 bâtiments fixes. En 2018, à la demande des opérateurs de l'amont et de l'aval, la filière s'est structurée en un GIE (Groupement d'Intérêt Economique) qui regroupe l'ensemble des partenaires : éleveurs, abattoirs, couvoirS, fabricants d'aliment, mais également Bio en Grand Est pour l'animation et la Chambre d'Agriculture pour la mise en place des plannings et le suivi technique.

BRÈVES

COUT DE PRODUCTION EN ELEVAGE

Les chargées de mission élevage de Bio en Grand Est sont à vos côtés pour réaliser vos études de coût de production !

Certains éleveurs bio en Grand-Est ont pu bénéficier d'un accompagnement afin de connaître leurs coûts de production en élevage laitier ou allaitant. Aujourd'hui toutes les Chargées de Missions en élevage biologique sont formées à l'outil COUPROD. COUPROD est adapté à toutes les exploitations d'élevage herbivore (bovins lait et viande, ovin lait et viande et caprins). Cet outil permet de dissocier les charges d'élevage des coûts dédiés aux cultures mais aussi de calculer les coûts de production de différents ateliers herbivore sur une même exploitation et connaître le prix de revient et la rémunération permise pour le travail.

COUPROD permettra aux éleveurs adhérents de prendre des décisions stratégiques et de pilotage en comparant leurs résultats à ceux d'autres éleveurs.

N'hésitez pas à contacter directement les chargées de mission de votre secteur pour en savoir plus :

- Elise SCHEEPPERS, Elevage bovins lait et viande secteur Lorraine et Alsace :
07 68 20 71 74
elise.scheepers@biograndest.org
- Julia SICARD, Elevage petits-ruminants secteur Lorraine :
06 52 69 13 89
julia.sicard@biograndest.org
- Amélie LENGRAND, Chargée de Mission Elevage Nord Champagne-Ardenne :
06 18 18 72 55
amelie.lengrand@biograndest.org
- Maëlle DROUAILLET, Elevages Sud Champagne-Ardenne :
06 18 18 94 93
maelle.drouaillet@biograndest.org

FERTILISER SES LÉGUMES AVEC DES POULES PONDEUSES

Le maraîchage est une production qui demande un apport élevé d'amendements et de fertilisants, avec également un risque élevé de lessivage d'azote et de potassium. Le transfert de fertilité peut se faire à partir de sources extérieures, ou se réfléchir au sein du système : rotation, biomasse végétale, élevage... Parlons ici des pondeuses !

Comment dimensionner mon atelier de pondeuses pour satisfaire les besoins du maraîchage ?

Une poule produit environ 25 à 40kg de fientes par an, dont 25% sur parcours, et 75% récupérables. Cette fiente contient entre autre de l'azote (15 à 20 kg/T), du phosphore (environ 19kg/T) et du potassium (environ 13kg/T).

Mais quels sont nos besoins ?

Ne pas polluer

La réglementation bio et celle des zones vulnérables sont identiques sur ce point : ne pas dépasser un apport de 170kg d'azote/ha/an, calculé en moyenne sur toutes les surfaces de l'exploitation (tunnel et plein champ en maraîchage). Une pondeuse produisant 0,36kg d'azote/an (normes CORPEN), il ne faudrait pas dépasser 490 pondeuses/ha sur la ferme.

Nourrir les légumes

Le principe de la fertilité bio, c'est « nourrir le sol qui nourrit la plante ». En maraîchage, l'exportation est telle qu'on peut combiner une partie amendement (nourrir le sol en matières organiques) et une partie fertilisation (nourrir les plantes).

La fiente est intéressante comme fertilisant au printemps (ou sur couverts en fin d'été), parce que riche en azote rapidement utilisable et activatrice de la vie microbienne. Le phosphore sera efficace en sols calcaires, où les blocages sont fréquents. Le rapport NPK des fientes, proche de 1/1/1, correspond aux besoins des pommes de terre et céleris rave. Il demandera une complémentation en potassium pour les légumes sous tunnel (tomate, concombre, mâche...). On peut utiliser l'azote comme base pour le raisonnement des besoins des légumes :

- en plein champ, une succession de 2 cultures peut exporter 100 à 200UN. Pour amener 150UN/ha, il faut avoir 450 à 500 pondeuses/ha, ou 1 pondeuse par planche de 20 m² ;

- sous tunnel, les besoins sont d'au moins 300 UN pour une succession tomate-mâche, soit 1 pondeuse pour 10 m².

Bien sûr, ces chiffres sont théoriques et dépendent du paillage des bâtiments, du type de sol, des rotations...



Julia SICARD
julia.sicard@biograndest.org
Yoan MICHAUD
yoan.michaud@biograndest.org

Sources : Normes CORPEN, Charles Souillot (« Fertilisation des légumes biologiques »), Fiche technique « Les sols vivants bio, Matières Organiques N°19 »

PARTENARIAT EUROPÉEN POUR L'INNOVATION « SÉCHAGE » : PREMIERS RÉSULTATS

Depuis fin 2019, Bio en Grand Est pilote le Groupe Opérationnel du Partenariat Européen pour l'Innovation « Séchage » en collaboration avec la FR CUMA Grand Est, la CUMA des Sens, le GAEC DUTHOIT PHILIPPOTEAUX, la SARL BIOTOPES et l'Université UniLaSalle Beauvais. Ce projet comporte deux objectifs : la création de séchoirs polyvalents pour des productions spécifiques (les Plantes à Parfum, Aromatiques et Médicinales -PPAM- et le chanvre) en plus des productions biologiques (céréales, protéagineux), et la mise en œuvre d'une logistique intégrée entre les séchoirs et leurs usagers au travers d'une plateforme numérique collaborative.

La FRCUMA Grand Est vient d'achever les enquêtes auprès des producteurs (de PPAM et de chanvre) et des propriétaires de séchoirs. Les résultats sont encourageants.

Ainsi, concernant le séchage, l'enquête auprès des producteurs a permis de déterminer que les cultures d'intérêts à prendre en compte étaient le chènevis, le sarrasin, les PPAM (notamment thym, mélisse, menthe), le maïs et le tournesol. Pour un tiers des exploitants enquêtés, la distance pour se rendre à un séchoir est qualifiée d'excessive. Ce trajet représente un risque d'altération de la qualité des productions pour les agriculteurs et donc une potentielle perte de revenu. Selon les producteurs enquêtés, un cadrillage du territoire par des séchoirs distants de 30 kilomètres maximum serait requis pour le développement des filières chanvre et PPAM. Concernant l'organisation logistique, l'enquête révèle que l'ensemble des réservations entre producteurs et propriétaires de séchoirs se fait par téléphone, ce qui est chronophage. La solution informatique qui sera développée au cours du projet suscite de l'intérêt et plus de la moitié des agriculteurs interrogés souhaitent l'utiliser et attendent que cette solution leur permette :

- de faciliter la mise en relation entre les producteurs et les propriétaires de séchoirs via une cartographie des séchoirs ;
- d'avoir une interface qui simplifie et fait gagner du temps

pour la gestion des réservations ;

- pour les propriétaires de séchoir, de réaliser la traçabilité des différentes cultures qui se succèdent dans le séchoir et ainsi pouvoir remonter jusqu'à une contamination si nécessaire ;
 - pour les producteurs, de garantir une réactivité au travers de la mise à jour des informations disponibles et une fiabilité du séchoir en question : propreté et qualité du séchage ;
 - d'avoir accès à une assurance en cas de problème, du côté de l'agriculteur comme de celui du propriétaire de séchoir.
- Ainsi, la prochaine étape va être la création de la plateforme numérique collaborative qui représente un levier pour la mise en place d'une logistique intégrée. S'en suivront, les premiers tests de celle-ci en fin d'année sur les séchoirs tests du projet. A terme, cette plateforme sera déployée sur le Grand Est et gérée par Bio en Grand Est.

Pour plus de renseignements sur le PEI « Séchage » :

<https://biograndest.org/partenaire-europeen-pour-l-innovation-sechage-developpement-des-filières-chanvres-et-ppam-bio-dans-le-grand-est/>



Aurélié PARANT-SONGY
aurelie.songy@biograndest.org

BRÈVES

CHERCHE PRODUCTEURS DE SOJA BIO POUR 2021

Bio en Grand Est, Taifun et la Chambre d'Agriculture d'Alsace ont organisé en partenariat une réunion d'information en décembre dernier qui a permis de dresser les perspectives pour les futurs producteurs de soja bio sur le territoire alsacien. Face à une demande toujours croissante du marché, Taifun recherche activement de nouveaux producteurs bio, pour une coopération étroite et à long terme.

Pour en savoir plus : <https://vu.fr/SojaBio>

RISQUES DE CONTAMINATION : 2 KITS POUR VOUS AIDER

La FNAB a mis en ligne les kits « comment diminuer le risque de contamination ? » et « que faire en cas de contamination ? », à destination des producteurs/trices bio. Ils visent à guider les producteurs et les productrices bio, aussi bien s'ils/elles s'interrogent sur le risque de contamination de leurs parcelles par les traitements du voisin, que s'ils/elles sont effectivement victimes d'une contamination.

Vous retrouverez ces kits sur le site www.produire-bio.org, en version web et téléchargeable PDF.

PLAN DE RELANCE : APPEL À PROJET «PLANTONS DES HAIES»

Vous souhaitez planter des arbustes et arbres champêtres mais vous ne savez pas par quoi commencer et/ou n'avez pas le temps de les concrétiser ? Saisissez l'opportunité qui se présente à travers l'appel à projet «Plantons des haies en Grand Est » qui sera lancé en février 2021 dans le cadre du Plan de Relance.

Nous avons besoin de connaître dès maintenant vos ambitions de plantations afin de construire un projet adapté à vos attentes. Le + : Un projet de plantation clés-en-main avec un appui technique compétent et une aide à l'investissement (min. 80% des coûts de plantation) Faites nous part de vos projets : https://vu.fr/Plantons_Haies

Le + : Un projet de plantation clés-en-main avec un appui technique compétent et une aide à l'investissement (min. 80% des coûts de plantation)

DÉVELOPPER LA BIODIVERSITÉ DANS LE VIGNOBLE RHÉNAN : PROJET VINBIODIV

Un nouveau projet de développement de la biodiversité dans le vignoble du rhénan est en cours de finalisation avec les services Interreg. L'ambition est de démultiplier les actions favorables à la biodiversité en rassemblant les viticulteurs, les acteurs agronomiques au sens large et les associations environnementales. Ces nouvelles infrastructures vertes viseront à rétablir les équilibres naturels en améliorant les services rendus par les écosystèmes.

Une coopération inédite d'acteurs transfrontaliers autour de Bio en Grand Est

Le projet est porté par Bio en Grand Est avec des acteurs de la recherche (INRAE de Colmar et le Fibl suisse), des acteurs agronomiques (Synvira, Chambre d'Agriculture, Ecovin en Allemagne), des acteurs de la formation (Eplefpa Sillons de Haute Alsace) et des collectivités (Parc Naturel Régional des Ballons des Vosges) et des associations environnementales (LPO et son réseau Birdlife en Suisse et en Allemagne).

Appel à candidature des viticulteurs alsaciens

Vous souhaitez intégrer des installations favorables à la biodiversité ? Vous avez des projets de plantations ou de réaménagements de parcelles et vous souhaitez mettre en place des aménagements optimaux pour la biodiversité ? Nous vous proposons de participer au projet VinBioDiv. Le projet sera conduit d'avril 2021 à juin 2023. Le seul critère de sélection pour les domaines participants est votre degré de motivation à échanger sur vos pratiques et à progresser

pour y intégrer plus de biodiversité dans votre système viticole. Grâce à des diagnostics biodiversité, vous serez accompagnés et conseillés dans le choix d'aménagements ayant un fort impact sur la biodiversité et en lien avec vos objectifs. La réalisation de ces aménagements sera subventionnée.



Les partenaires de ce projet se sont déjà retrouvés sur le terrain afin de préparer le projet VINBIODIV.

Si vous êtes intéressé et que vous souhaitez de plus amples renseignements, vous pouvez vous inscrire en écrivant à sylvia.ribeiro@biograndest.org

Christophe RINGEISEN
christophe.ringeisen@biograndest.org
Sylvia RIBEIRO
sylvia.ribeiro@biograndest.org



VENDEUR. Taureau Limousin né le 31 mars 2016. Très gentil et très bonne conformation, il m'a donné de très beaux petits veaux, pas de problèmes aux vélages.
Contact : Jérôme HALLET, BAALONS (08) : 06 65 31 66 70

CHERCHEUR. boissons bio, artisanales et locales en format 25 ou 33cl pour de la vente à emporter. (Jus de fruits, kombucha, kefir...) pour l'offre de petite restauration de notre boulangerie
Contact : Steeve RAUCH, LOGELBACH-WINTZENHEIM (68) : 06.88.63.23.55 / steeve.rauch@gmail.com

VENDEUR. 25 chèvres et 3 boucs bio de race Lorraine nés au printemps 2020. Photo, renseignement et tarif sur demande
Contact : Ivan MARTINCIOW, FRESSE SUR MOSELLE (88) : 06 18 38 26 87 - imartynciow@gmail.com

VENDEUR. Ferme bio à transmettre dans les Vosges : 100 ha tout herbe. Productions : bovins lait, poules pondeuses, viande bovine
<https://www.objectif-terres.org/annonces/683>
Contact : Sylvain et Helene DEFEZ, RELANGES (88) : 06 83 26 48 42

CHERCHEUR. jeune taureau de race montbéliarde ou croisé laitier, prêt à saillir
Contact : Romain BALANDIER, LANDAVILLE (88) : 06 13 38 18 28 / balandier.celine@orange.fr

CHERCHEUR. 4 tonnes de pois chiches bio
Contact : Jean Marie TABOURET, CHESLEY (10) : tabouretjm@gmail.com / 06 03 44 53 53

VENDEUR. Avoine rude Saia, C2. 1.6€/kg
Contact : Jean Marie TABOURET, CHESLEY (10) : tabouretjm@gmail.com / 06 03 44 53 53

VENDEUR. 6 tonnes de mélange pois/orge et 300 kg de trèfle
Contact : Martin HENRIET, MAISONCELLE VILLERS (08) : 06 88 53 75 21 / martin.henrieto8@gmail.com

CHERCHEUR. en bio cerneaux de noix, noisettes décortiquées, et amandes décortiquées. Le besoin serait de 600kg annuel pour chacun de ces 3 produits.
Contact : Jean-Remy SCHOEPPF, STRASBOURG (67) : jeanremy84@hotmail.com

CHERCHEUR. 600 kg de lentilles de printemps certifiées AB + 6 kg de cameline certifiée AB
Contact : Armelle BILLON, SAINTE MAURE (10) : 06.16.56.52.66 / sceaprairie@yahoo.fr

VENDEUR. 5 vaches limousine bio pleines (7mois)
Contact : Bernadette LAUER, KALHAUSEN (57) : lauer@numericable.fr / 06.51.42.98.32

CHERCHEUR. Le Champagne Marguet renforce son équipe pour cultiver et soigner la vigne en méthodes Bio et alternatives. Emploi CDI - Rémunération motivante - Situé à Ambonnay (51) - Profil : 2 ans d'expérience min, formation tractoriste est un plus, formation en maraîchage est vivement appréciée
Envoyez votre CV et lettre de motivation par mail.
Contact : Benoit MARGUET, AMBONNAY (51) : benoit@champagne-marguet.fr

CHERCHEUR. Poussins de race Marans ou Poule d'Alsace
Contact : Johanna BASTIEN, SELTZ (67) : 07 66 15 66 67 / bernard.fitterer@wanadoo.fr

VENDEUR. 84 ballots de foin C2 de sainfoin (moyenne de 500kg/pièce) Ballot de 2.40x120x90. 100 €/T départ ferme.
Contact : Damien BLONDEL, LUDES (51) : 06 18 17 93 23 / scedesmontsfournois@neuf.fr

VENDEUR. 4 boucs (Vosges) élevé en bio. Janus est plutôt alpin. La mère est croisée Lorraine et alpine, le père alpin et 1/2 nubien. 3ans. Ses 3 descendants, des jeunes boucs sont croisés avec Saanen, 10 mois.
Contact : JOHAN, Ecolonie, HENNEZEL (88) : johan@ecolonie.eu / 03 29 07 81 17

CHERCHEUR. blé bio ou tritcale et pois fourrager (1 tonne), ainsi que du tourteau de soja.
Contact : Pascal VALLENCE, SAINT-DIÉ-DES-VOSGES (88) : 06 07 06 01 53 / contact@best-isol.fr

Les offres que nous publions n'engagent en rien Bio en Grand Est, elles sont sous l'entière responsabilité du donneur d'ordre. N'oubliez pas de demander le certificat bio de votre vendeur !

Pour publier une annonce, rien de plus simple. Contactez nos chargés de mission ! Trouvez leurs coordonnées sur notre site : <https://biograndest.org/bio-en-grand-est/>

Vous êtes à la recherche ou vous avez à vendre des fourrages bio, de la paille bio, des céréales et/ou des animaux, vous recherchez un repreneur, un emploi, un stage ? Faites le savoir sur la bourse d'échange de Bio en Grand Est !



LES RENDEZ-VOUS CONVERSION

Formation

Convertir sa ferme en agriculture biologique

18 et 19 février 2021

Lieu : à définir dans l'Aube (10)

Contact : Aurélie PARANT-SONGY : aurelie.songy@biograndest.org / 06 88 28 37 68

LES RENDEZ-VOUS TRANSMISSION

Café Transmission

Transmettre ma ferme avec un atelier de transformation : regards croisés et retours d'expériences.

16 février 2021

Lieu : Poussay (88)

Contact : Carole TONIN : carole.tonin@biograndest.org / 07 69 27 03 91

LES RENDEZ-VOUS TRANSVERSAUX

Formation

Mes produits sont-ils vendus au bon prix ?

18 et 19 février 2021

Lieu : à définir dans l'Aube (10)

Contact : Pauline BOGE : pauline.boge@biograndest.org / 06 66 64 49 10

LES RENDEZ-VOUS EN PRODUCTION VÉGÉTALE

Formation

S'organiser et se structurer pour répondre à une demande diversifiée en demi-gros en PPA bio

8 et 9 février

Lieu : Aubiat (63)

Avec William MAROTTE, SICARAPPAM et Coralie PYREYRE, FRAB AURA

Contact : Carole TONIN : carole.tonin@biograndest.org / 07 69 27 03 91

Formation

Initiation à la biodynamie

9 et 10 février 2021

Lieu : Les Ryceys (10)

Avec Vincent MASSON, BioDynamie Services

Contact : Pauline BOGE : pauline.boge@biograndest.org / 06 66 64 49 10

Formation

Repérer les impacts de ses choix en agroéquipement sur sa ferme

10 février 2021

Lieu : à déterminer en Lorraine

Avec Hugo PERSILLET, Atelier Paysan

Contact : Nicolas HERBETH : nicolas.herbeth@biograndest.org / 06 95 90 83 49

Formation

Planter et entretenir un pré-verger bio : un atout pour le climat et la biodiversité

11 février 2021

Lieu : Bruex (55)

Avec Thierry Heins, arboriculteur, agronome

Contact : Yoan MICHAUD, yoan.michaud@biograndest.org / 07 82 92 88 54

Formation

Développer une gamme cohérente et développer de nouveaux produits

15 février 2021

Lieu : Vosges (88)

Avec Charles SOUILLOT

Contact : Nicolas HERBETH : nicolas.herbeth@biograndest.org / 06 95 90 83 49

Formation

Désherbage mécanique et gestion des adventices en grandes cultures bio

16 février 2021

Lieu : Varize (57)

Avec David ROY, coordinateur technique agrobio35

Contact : Yoan MICHAUD, yoan.michaud@biograndest.org / 07 82 92 88 54

Formation

Maîtriser la gestion des adventices en grandes cultures bio

17 février 2021 (+1/2 journée en distanciel)

Lieu : près de Reims (51)

Contact : Aurélie PARANT-SONGY : aurelie.songy@biograndest.org / 06 88 28 37 68

Formation

Structuration et pilotage de l'irrigation en maraichage bio

17 et 18 février

Lieu : Aube-Marne (10-51)

Avec Charles SOUILLOT

Contact : Lise FOUCHER : lise.foucher@biograndest.org / 06 12 59 22 31

Formation

Développer la production de légumes de plein champ bio

22 février

Lieu : à préciser en Haut Rhin (68)

Avec Michel ROESCH, expert en agriculture bio et de conservation et Jérémy DITNER, producteur bio

Contact : Julie GALL, julie.gall@biograndest.org / 06 24 06 79 90

Formation

L'ergonomie en maraichage, gestes et postures

22 et 23 février 2021

Lieu : à déterminer en Lorraine

Avec Hugo PERSILLET, Atelier Paysan

Contact : Nicolas HERBETH : nicolas.herbeth@biograndest.org / 06 95 90 83 49

Formation

Gestion des vergers en bio : fertilité du sol, gestion des maladies et des ravageurs

25 et 26 février 2021

Lieu : Côtes de Meuse (55)

Avec Juliette DEMARET, conseillère spécialisée en arboriculture bio

Contact : Yoan MICHAUD, yoan.michaud@biograndest.org / 07 82 92 88 54

LES RENDEZ-VOUS EN PRODUCTION ANIMALE

Formation

Homéopathie en élevage bio

1 et 2 février 2021

Lieu : à définir en Lorraine

Avec Docteur Paul POLIS, vétérinaire homéopathe - GIE Zone Verte sas

Contact : Julia SICARD : julia.sicard@biograndest.org / 06 52 69 13 89

Formation

La méthode OBSALIM pour les petits ruminants

10 et 17 février 2021

Lieu : à définir en Lorraine

Avec Benoit SIDEL, formateur Obsalim

Contact : Julia SICARD : julia.sicard@biograndest.org / 06 52 69 13 89

Formation

Réussir sereinement ses mises bas en AB - petits ruminants

24 et 25 février 2021

Lieu : à définir en Lorraine

Avec Lucile Brochot, vétérinaire au GIE Zone Verte

Contact : Julia SICARD : julia.sicard@biograndest.org / 06 52 69 13 89